

Titre professionnel :

Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

Titre professionnel ECSR : Durée totale 910 heures

Tronc commun

CCP1

CCP2

TRONC COMMUN

1-	Réglementation routière et caractéristiques de la circulation routière
2-	Sécurité routière et accidentologie
3-	Pédagogie et psychopédagogie
4-	Physiologie et psychologie de la conduite
5-	Organisation professionnelle
6-	Véhicules

CCP1 : FORMER DES APPRENANTS CONDUCTEURS PAR DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES, DANS LE RESPECT DES CADRES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR – 385 heures

1-	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
2-	Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
3-	Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger
4-	Evaluer les acquis des apprenants
5-	Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
6-	Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier
7-	Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

CCP2 : SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES USAGERS DE LA ROUTE A L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS SÛRS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT –

1-	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
2-	Construire et préparer une action de sensibilisation
3-	Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement
4-	Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

